



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5353^e séance

Mardi 24 janvier 2006, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Mahiga	(République-Unie de Tanzanie)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Li Junhua
	Congo	M. Okio
	Danemark	M ^{me} Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. Duclos
	Ghana	M. Tachie-Menson
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. Gallado
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Thomson
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

Exposé du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. António Manuel de Oliveira Guterres, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. António Manuel de Oliveira Guterres à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. António Manuel de Oliveira Guterres, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Je lui donne la parole.

M. Guterres (*parle en anglais*) : La République-Unie de Tanzanie a été un pays extrêmement généreux, en accueillant pendant des décennies des centaines de milliers de réfugiés. C'est là une preuve de solidarité remarquable, dont le monde devrait être reconnaissant. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion d'être présent ici aujourd'hui. Le Conseil de sécurité et les résolutions qu'il adopte sont des instruments clefs pour s'attaquer au déplacement forcé des populations et à ses conséquences sur la paix et la sécurité.

Il y a sept ans, en tant que Premier Ministre du Portugal, j'ai eu l'occasion de travailler étroitement avec le Conseil de sécurité pour préconiser une réponse vigoureuse de la communauté internationale afin d'assurer le respect des droits des Timorais de l'Est. Ces moments ont été les plus fascinants de ma vie politique et l'engagement du Conseil à cette occasion m'a confirmé le pouvoir de cet organe en tant qu'agent de changements positifs.

En ayant cela présent à l'esprit, je souhaite exprimer le plein appui du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à la résolution 1625 (2005) sur le renforcement de l'efficacité du rôle joué par le Conseil dans la prévention des conflits, en s'attaquant aux causes profondes des conflits, en promouvant le développement et la bonne gouvernance, en éliminant la pauvreté, en appuyant la réconciliation nationale et en protégeant les droits de l'homme.

Mon Bureau ne traite que les symptômes d'une maladie; le Conseil de sécurité a peut-être le pouvoir de la guérir. C'est à la fois une capacité importante et une lourde responsabilité.

Je souhaiterais commencer par exposer au Conseil deux défis urgents auxquels le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est confronté aujourd'hui : le Soudan et la région des Grands Lacs, où nous sommes aux prises avec un grand nombre de questions intersectorielles inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Le Soudan-Tchad est certainement le plus vaste et le plus complexe problème humanitaire sur la planète. Il y a six mois, au cours de ma première visite dans la région en tant que Haut Commissaire, la situation semblait évoluer dans la bonne direction. Un accord de paix avait été conclu au Sud-Soudan. Il a tenu même après le décès de John Garang, et il était susceptible de changer positivement la donne au Darfour et dans l'est. La surveillance exercée par la communauté internationale semblait avoir un effet stabilisateur sur le premier, et les espoirs étaient que les pourparlers d'Abuja aboutiraient à un accord de paix avant la fin de l'année. Je rends pleinement hommage aux efforts de l'Union africaine mais, malheureusement, nous n'avons pas obtenu les résultats positifs que certains prenaient pour argent comptant. La situation s'est aggravée et nous courons le risque que les pourparlers se retrouvent dans l'impasse.

Aujourd'hui, la violence et l'impunité, qui n'ont jamais été complètement sous contrôle, sont à nouveau quotidiennes au Darfour. Les travailleurs humanitaires sont régulièrement coupés des personnes déplacées et de ceux qu'ils essaient d'aider. Nous avons été obligés ce mois-ci d'élever le niveau d'alerte pour les équipes déployées dans les zones du Darfour occidental, alors même que ces équipes constatent la destruction

systématique des cultures et l'augmentation de la violence sexiste.

L'insécurité s'est maintenant propagée au-delà de la frontière, au Tchad. Il y a quelques jours seulement, des rebelles armés ont pris en otage quelques représentants du Gouvernement et attaqué le village de Guéréda, où le HCR s'occupe de plus de 25 000 réfugiés soudanais. Les conditions de plus en plus instables dans la zone frontalière, qui accueille 200 000 réfugiés, nous ont contraints à déplacer une partie de notre personnel sans préjudice des services offerts aux réfugiés.

La communauté internationale pourrait être confrontée à une catastrophe au Darfour. Pour l'éviter, il faut des mesures audacieuses et la pleine participation de l'Union africaine et de l'ONU. Si nous échouons et si ceux qui ont besoin d'aide ne sont pas physiquement protégés, il risque de se produire une catastrophe bien plus conséquente que ce que nous avons connu jusqu'à présent.

Aujourd'hui, je lance un appel à cet organe dans les termes les plus vigoureux. Je sais que des discussions sont en cours sur l'évolution d'une force de sécurité plus robuste et sur la question délicate de sa nature et de sa composition. Mais pour éviter une catastrophe humanitaire désastreuse au Darfour, il faut un accord de paix, non pas en tant que solution au problème, mais en tant que point de départ d'un processus complexe de réconciliation. Pour conclure cet accord de paix, nous avons besoin de la pleine adhésion du Conseil et de tous ses membres, oeuvrant de concert en faveur de la paix et faisant pression sur toutes les parties concernées. Qui peut vous mettre au défi si vous agissez ensemble?

Dans le sud, le rapatriement volontaire des réfugiés soudanais a commencé le mois dernier avec un premier groupe de personnes revenant du Kenya. Des accords tripartites de rapatriement sont en train d'être signés avec les Gouvernements du Kenya, de la République démocratique du Congo et de la République centrafricaine. Des mouvements de femmes en provenance de l'Éthiopie et de l'Ouganda commenceront en février et en mars, et notre objectif est de faire rentrer – ou d'aider à faire rentrer – dans les mois à venir 50 000 Soudanais des camps de réfugiés se trouvant dans les pays voisins. Compte tenu de l'ampleur de l'opération, nous estimons qu'il faudra

trois à quatre ans pour permettre à tous les réfugiés de regagner leurs foyers dans le Sud-Soudan.

Le rapatriement est strictement volontaire. Mais malgré la précarité de la situation qui règne dans certaines régions du sud, nous ne saurions ignorer le courage et la détermination des quelque 75 000 réfugiés qui sont déjà rentrés chez eux spontanément. Des dizaines de milliers de personnes déplacées ont également regagné le sud, en provenance principalement de Khartoum.

L'aide internationale est essentielle à la durabilité des retours dans le sud. Lorsque je me suis entretenu avec des réfugiés soudanais au Kenya, en Ouganda et en Éthiopie, j'ai pu constater à quel point ils voulaient retourner chez eux. Je n'oublierai jamais ce que m'ont dit des personnes de tous les âges au sujet de leurs espoirs – une maison qui leur soit propre, une éducation, la paix. Mais dans le Sud-Soudan, il n'y a que 14 kilomètres de route pavée, il n'y a pratiquement pas d'écoles, pas d'hôpitaux et une administration civile qui est quasiment absente sur le terrain. Nous ne pouvons pas laisser les réfugiés dans l'attente que leurs espoirs se réalisent. Un appui économique et politique massif à la transition est nécessaire dès à présent – et non pas quand tout aura été mis en place et que toutes les conditions auront été remplies, car alors, ce sera peut-être trop tard.

L'est du Soudan retient moins l'attention des observateurs internationaux. Mais la situation en matière de sécurité s'y détériore rapidement. Un accord de paix s'impose également, même si nous savons que la stabilité dans la région est étroitement liée à l'évolution de la situation en Érythrée et en Éthiopie. Plus de 100 000 Érythréens sont toujours réfugiés au Soudan, l'un des groupes de réfugiés les plus anciens dont le HCR s'occupe. Les tensions qui ont opposé l'Érythrée et l'Éthiopie l'an dernier ont déjà amené plusieurs milliers de nouveaux réfugiés érythréens au Soudan et en Éthiopie. Toute détérioration des relations entre ces deux pays menace clairement de provoquer d'importants déplacements de population.

La région des Grands Lacs présente des difficultés tout aussi complexes pour des organismes humanitaires tels que le HCR. Deux situations que le Conseil suit de près sont particulièrement importantes pour mon bureau – le Burundi et la République démocratique du Congo.

L'an dernier, 66 000 personnes sont rentrées au Burundi avec notre aide. Mais le rythme des retours s'est sensiblement ralenti ces derniers mois, et le mouvement pourrait s'arrêter complètement si l'on ne prend pas toutes les mesures nécessaires pour que les candidats au retour reprennent confiance dans leurs possibilités de réintégration. Et soyons honnêtes, ces conditions ne sont pas encore réunies. Un appui économique au Burundi et aux organismes humanitaires est essentiel pour la sécurité et la consolidation du processus de paix et le succès du processus de rapatriement.

La République démocratique du Congo se trouve dans une situation analogue après des années de troubles. Les rapatriements se poursuivent à partir de plusieurs pays voisins, notamment la Tanzanie. La République démocratique du Congo a également été retenue parmi trois pays pour tester la nouvelle approche polycentriste interinstitutionnelle à l'égard de la question des déplacements internes, dans le cadre de laquelle le HCR s'est vu demandé d'assumer la direction des activités dans les domaines de la protection et du logement. Ce sera une nouvelle approche de la protection, dans le cadre de laquelle le HCR travaillera en coopération étroite avec la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

La stabilité et l'appui international sont essentiels au succès de cette action humanitaire. Mais la semaine dernière encore, jusqu'à 20 000 personnes, essentiellement des femmes et des enfants, ont fui le conflit en République démocratique du Congo et sont passées en Ouganda par trois points de passage frontalier. Divers déplacements continuent de se produire dans tous les sens. C'est ce genre d'insécurité chronique qui a rendu les interventions humanitaires pratiquement impossibles. Le HCR a envoyé des secours et du personnel dans les zones frontalières – une assistance qui, en fait, était censée servir au rapatriement de Soudanais. La mort tragique des soldats de la paix à Garamba Park, tués par des éléments de l'Armée de résistance du Seigneur ougandaise, montre bien la complexité des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Comme pour le Soudan, les menaces qui pèsent sur la paix et le développement dans la région des Grands Lacs ne se limitent pas à un seul pays ou à deux ou même à trois. La sécurité et les solutions ne se découpent pas par pays. Le cas du Soudan et de la

République démocratique du Congo montre bien combien il est essentiel qu'une démarche régionale soit adoptée pour ce qui est des missions de maintien de la paix et des missions politiques et qu'elle fasse l'objet de l'appui du Conseil. Le débat à venir du Conseil sur la paix et la sécurité dans les Grands Lacs tombe à point nommé. Ces deux situations nous rappellent également l'importance du cadre conceptuel de la responsabilité de protéger et les problèmes qui y sont associés.

Le nombre de réfugiés dans le monde est à son plus faible niveau depuis un quart de siècle. Malheureusement, l'on ne peut pas en dire autant des déplacements internes. Plusieurs opérations importantes de rapatriement ont contribué à la baisse du nombre de réfugiés, à commencer par l'Afghanistan, où 4 millions de personnes ont regagné leurs foyers depuis 2002. Les retours vers des pays africains tels que l'Angola, la Sierra Leone, le Libéria et vers l'ex-Yougoslavie se sont passés ou se passent très bien. Les réfugiés et les personnes déplacées sont parmi les bénéficiaires les plus directs de la fin d'un conflit. Dès que les tirs cessent et que la guerre s'estompe, des millions d'entre eux en profitent pour recommencer leur vie dans leur pays d'origine.

Mais ce tableau est incomplet. Ce que la dernière décennie nous a montré, c'est que les réfugiés ne doivent pas être perçus comme des bénéficiaires passifs d'un processus de paix et de relance ni comme un problème subsidiaire. Les réfugiés rentrent avec une éducation scolaire et de nouvelles compétences, et cela est en soi un facteur essentiel dans toute situation après un conflit. Mais très souvent, nous voyons que leur participation est nécessaire à la consolidation de la paix et à la relance économique après le conflit. Certes, la paix durable et la relance sont nécessaires pour permettre aux réfugiés de rentrer, mais leur retour est tout aussi essentiel à une paix et une relance soutenues.

C'est là notre objectif dans d'autres régions du monde, comme l'Iraq. Le HCR travaille en étroite collaboration avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour trouver des solutions durables au moyen du retour et de la réintégration, dès que les conditions le permettent, pour 1,3 million de personnes déplacées à l'intérieur de l'Iraq et un autre million de réfugiés iraqiens dans la région. Une des priorités qui permettra ce processus sera de régler les litiges de propriété. Le HCR espère pouvoir renforcer

sa présence et sa capacité à l'intérieur de l'Iraq si les circonstances le permettent.

Compte tenu du lien ininterrompu entre les déplacements de population, la paix et le redressement, ne pas passer progressivement de la phase des secours à celle du développement constitue l'un des échecs les plus réguliers de la communauté internationale. Dans la plupart des cas, les liens entre aide humanitaire et activités de développement ne fonctionnent tout simplement pas.

L'aide humanitaire n'est pas une garantie contre la reprise de la violence ou des déplacements. L'absence d'une transition effective d'une aide à court terme à une assistance à long terme limite dans le temps la validité des solutions. Les retours de population à grande échelle sont difficiles à maintenir si le développement stagne et l'instabilité augmente. Sans des ressources suffisantes pour le développement, sans le renforcement des capacités et la réconciliation, des sociétés peuvent de nouveau tomber en déliquescence, des conflits latents peuvent resurgir et des civils peuvent être soumis encore une fois à un déplacement forcé.

Le HCR n'est pas un organisme de développement et ne compte pas le devenir. Mais nous faisons prendre conscience de la nécessité d'inclure les réfugiés et les personnes déplacées dans les programmes de développement nationaux, et nous serons un partenaire fiable du Groupe des Nations Unies pour le développement. L'Afghanistan nous a montré qu'il était nécessaire et possible de s'engager dans de nouvelles voies avec les acteurs du redressement. Si nous ne cherchons pas des deux côtés à renforcer ces liens, les secours et le développement ne se soutiendront jamais mutuellement.

C'est pourquoi, à notre avis, la décision de créer une Commission de la consolidation de la paix a été l'un des événements les plus marquants de 2005. La communauté internationale a toujours accordé trop peu d'attention et consacré trop peu de ressources à la reconstruction des sociétés déchirées par la guerre et la violence. J'attends avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec la Commission de la consolidation de la paix pour aborder non seulement la question du fossé qui existe entre secours et développement, mais aussi les besoins complexes des sociétés qui sortent de conflits. Le HCR sera satisfait si la future Commission de la consolidation de la paix le considère comme un

partenaire compétent. Nous comptons également jouer un rôle actif dans son Bureau d'appui.

Le moment est venu de rappeler le rôle crucial des femmes dans la consolidation de la paix. Plus de cinq ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, il est temps également de noter que nous avons un long chemin à parcourir pour atteindre l'objectif de la participation des femmes à part égale.

En outre, j'espère vivement que la Commission de la consolidation de la paix veillera à ce que les processus de redressement se poursuivent longtemps après que les médias internationaux auront porté leur attention ailleurs. Les secours humanitaires et l'aide au développement doivent correspondre aux besoins véritables des personnes, et non pas aux programmes des chaînes de télévision.

Le meilleur remède, c'est la prévention, et la vigilance est essentielle partout dans le monde. Le HCR suit de près l'évolution de la situation en République centrafricaine, où la multiplication des gangs armés et la propagation d'une anarchie généralisée dans le nord ont forcé des milliers de personnes à fuir au Tchad et au Cameroun. Il est encore temps d'agir et, avec des ressources limitées, d'empêcher qu'une autre grande crise ne se produise très bientôt.

La prévention n'est pas une tâche facile; la situation en Côte d'Ivoire en est la preuve. Les attaques choquantes lancées contre les bureaux de l'ONU à Guiglo montrent clairement qu'il est absolument nécessaire de trouver une solution effective à cette crise qui dure depuis quatre ans. Il est impossible de prévoir l'ampleur et l'impact des déplacements de population qu'entraînerait un conflit ouvert en Côte d'Ivoire.

L'action du Conseil de sécurité relative à la protection des civils et des personnes déplacées en particulier est d'une grande importance pour le Haut Commissariat. Les mandats des opérations de maintien de la paix et les stratégies de consolidation de la paix doivent comporter des solutions pour les personnes déplacées. Il faut également garantir la sécurité des travailleurs humanitaires. Je saisis cette occasion pour me féliciter de l'adoption par l'Assemblée générale du Protocole additionnel à la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

En tant qu'organisme de protection, nous faisons face aujourd'hui à deux grands défis : préserver le droit d'asile en une époque de flux de populations mixtes, et mettre un terme à la montée de l'intolérance dans les sociétés modernes.

Les raisons de nombre de mouvements migratoires sont complexes mais peuvent être dramatiques, tel le grave déclin socioéconomique de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne, qui ne laisse aucun autre choix de survie. Préserver le droit d'asile exige que nous puissions trouver les personnes ayant vraiment besoin d'une protection mais qui sont cachées par les flux de populations mixtes. La difficulté d'identifier ces personnes s'accroît avec leur nombre et les risques qu'elles sont prêtes à prendre, comme nous l'avons vu en Méditerranée et, hélas, encore une fois le week-end dernier et même hier, dans le golfe d'Aden.

Il faut incorporer des mesures de protection crédibles contre la fraude et les abus pour préserver la crédibilité du système d'asile. Le HCR est prêt à travailler avec tous les gouvernements pour appuyer leurs efforts visant à améliorer la législation et les procédures d'asile. Je lance un appel pressant en faveur d'une répression concertée contre le trafic et la traite des êtres humains. Pour protéger les réfugiés, il faut infliger de lourdes punitions à ceux qui profitent de ces mouvements irréguliers.

Le HCR reconnaît pleinement le droit des pays à gérer leurs frontières d'une manière responsable et à définir leurs politiques en matière de migration. Mais il est indispensable que ces mesures n'excluent pas le droit des personnes ayant besoin d'une protection internationale à un accès physique aux procédures d'asile et à une détermination adéquate de leur statut de réfugiés, conformément au droit international.

Traiter du problème de l'intolérance constitue peut-être un défi encore plus grand. L'intolérance, c'est le rejet de l'étranger, de celui qui vient d'ailleurs, qui est différent. L'intolérance est encouragée par le populisme, tant au niveau politique que dans les médias. En conséquence, le public est souvent amené à considérer que le terrorisme, les problèmes de sécurité et les questions d'asile et de migration sont divers aspects d'un même problème.

Le terrorisme doit être combattu avec une détermination absolue. Nous devons veiller à ce que les terroristes ne se voient pas accorder le droit d'asile.

Mais nous devons veiller également à ce que demander l'asile ne soit pas considéré comme un délit.

Le racisme, la xénophobie, les conflits ethniques, le nationalisme violent et l'intégrisme religieux sont malheureusement encore bien vivants et posent de graves menaces à la cohésion des sociétés, ainsi qu'à la paix et à la sécurité partout dans le monde. Pour préserver la paix et la sécurité, il faut lutter contre les maux que recouvrent le populisme et l'intolérance. J'appelle tous les membres à s'unir dans cette lutte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Guterres de son exposé.

Comme il n'y a pas de liste d'orateurs, j'invite les membres du Conseil qui souhaitent faire des observations ou poser des questions au Haut Commissaire à en informer le Secrétariat dès maintenant.

Je vais maintenant donner la parole à ceux qui ont indiqué qu'ils souhaitaient prendre la parole.

M. Duclos (France) : Comme je parle le premier, je ferai peut-être une remarque d'ordre général avant de poser quelques questions au Haut Commissaire pour les réfugiés.

Ma remarque, c'est que nous avons été, je crois, tous extrêmement intéressés par l'exposé de M. Guterres, et que nous sommes très heureux de sa contribution pour au moins deux raisons. La première, c'est que nous savons très bien l'importance capitale du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et que, bien sûr, nous sommes parfaitement conscients que nous avons tous un devoir d'obligation, d'aide au Haut Commissariat et, plus généralement, un devoir vis-à-vis des personnes déplacées dans le monde.

La deuxième raison, c'est qu'au Conseil de sécurité, nous devons avoir une vision stratégique des crises dans le monde, et je crois que le paramètre réfugiés et personnes déplacées est un paramètre très important. À cet égard, l'exposé de M. Guterres complète les exposés du Sous-Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Jan Egeland.

J'ai l'habitude de dire que, pour que nous puissions faire notre travail sérieusement, il faut que nous ayons en tête plusieurs cartes géopolitiques du monde. Il faut bien sûr une carte des rapports de force, une carte des crises, mais l'expérience nous a appris

que les cartes de la protection des populations et une carte de la situation des réfugiés et des personnes déplacées apportent des éléments cruciaux pour avoir une grille d'analyse sérieuse nous permettant de faire le travail.

Au-delà de ces remarques générales, je voudrais entrer dans le vif du sujet et rebondir sur quelques points que M. Guterres nous a présentés.

D'abord sur le Soudan et le Tchad, je pense qu'il a fait une analyse intéressante et préoccupante et je voudrais lui poser une question qui est un peu un cas concret. Dans les camps de réfugiés au Tchad, dont il se trouve que nous assurons en grande partie la sécurité, nous assistons à des tensions croissantes entre les camps de réfugiés et les populations locales. Le Haut Commissaire a-t-il des solutions concrètes qu'il met déjà en œuvre ou sur lesquelles il réfléchit pour traiter ce problème?

La deuxième question porte sur le Soudan. M. Guterres a parlé du retour d'un nombre élevé de réfugiés, grâce notamment à la conclusion d'un accord entre le Soudan, le Kenya et le Haut Commissariat. Envisage-t-il d'autres accords de ce type avec d'autres voisins du Soudan?

Je voudrais poser une troisième et une quatrième questions de caractère plus structurel. Le Haut Commissaire a parlé de la place de la problématique des réfugiés et donc du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans les processus de reconstruction des pays en crise et il a fait allusion, notamment, à l'articulation avec la Commission de consolidation de la paix. Dans ce contexte, il est très important de développer les liens entre le Haut Commissariat et d'autres agences des Nations Unies, tels le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres. Je voudrais demander à M. Guterres de nous dire s'il estime que cette coopération, actuellement, se développe suffisamment et s'il y a des perspectives, à cet égard, notamment dans le contexte, justement, de ce que l'on peut espérer être la montée en puissance de la Commission de consolidation de la paix.

Ma dernière question du même type concerne les liens entre le HCR et les opérations de maintien de la paix. Nous avons pris note à cet égard d'un accord important entre le HCR et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du

Congo (MONUC), dans le contexte de la mission que le HCR a bien voulu accepter en République démocratique du Congo et que M. Guterres a mentionnée. J'imagine que, comme souvent en matière humanitaire, il faut probablement être prudent dans l'articulation entre les opérations militaires et l'action humanitaire. Mais M. Guterres pense-t-il qu'il y a place pour d'autres coopérations du même type entre le HCR et des opérations de maintien de la paix des Nations Unies?

Je m'excuse d'avoir été un peu long, mais le sujet est si passionnant que l'on souhaiterait évidemment pouvoir multiplier les questions.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Ma délégation est extrêmement reconnaissante à M. Guterres de sa présence aujourd'hui, ainsi que de sa déclaration forte et réfléchie. Je voudrais souligner en particulier ses observations finales sur l'importance des valeurs lorsque nous nous attaquons au défi que représentent les flux de réfugiés et les migrations.

Je voudrais saisir l'occasion que nous donne ce dialogue avec M. Guterres pour insister sur la valeur que nous attachons, au Royaume-Uni, à l'important travail du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en faveur de la protection des réfugiés et de la recherche de solutions durables. Je voudrais également saisir cette occasion pour réaffirmer une fois encore solennellement toute l'importance que le Royaume-Uni accorde à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967, ainsi qu'à la nécessité pour les États de respecter pleinement les dispositions qu'ils contiennent.

Je voudrais remercier M. Guterres du rôle dirigeant qu'il a assumé au nom du HCR en faveur de la protection et de l'appui aux personnes déplacées, problème qui est désormais traité sous l'angle de la collaboration et selon un système de regroupement des questions. Il serait intéressant d'entendre son jugement sur la qualité des résultats de cette approche jusqu'à présent.

Les liens entre les flux de réfugiés et les personnes déplacées, d'une part, et la paix et la sécurité, d'autre part, sont clairs et concernent directement le travail de notre Conseil. M. Guterres l'a très bien expliqué ce matin, il me semble. Cela renforce d'ailleurs notre propre position sur les intérêts du Conseil. Il ne s'agit pas seulement de la situation

spécifique d'un pays donné que le Conseil est amené à traiter, mais également de nos activités en matière à la fois de gestion et de prévention des conflits. Je voudrais simplement faire une ou deux observations et poser une ou deux questions concernant ces deux domaines.

Premièrement, en ce qui concerne la gestion après un conflit, je voudrais vous dire à quel point nous nous félicitons de l'initiative prise par M. Guterres afin que le HCR joue un rôle actif au sein du Bureau d'appui de la Commission de consolidation de la paix et de la Commission elle-même.

Deuxièmement, nous nous félicitons vivement du travail que le HCR accomplit pour veiller à ce que les réfugiés et les personnes déplacées soient pris en compte dans les stratégies de relèvement. M. Guterres a tout à fait raison, selon nous, de dire que le retour des personnes déplacées et des réfugiés fait partie intégrante aussi bien de la solution que du problème. Cette approche et l'appui de M. Guterres peuvent nous aider, je pense, lorsque nous examinons les missions de maintien de la paix et le rôle accru qu'elles jouent pour faciliter le retour des réfugiés. Mon propos rejoint en fait la question que vient de poser mon collègue français.

Je voudrais, moi aussi, demander si l'on peut tirer ou non des enseignements des expériences du HCR s'agissant de garantir la sécurité et la viabilité du retour des réfugiés. Je vais préciser davantage ma question en me concentrant plus particulièrement sur une observation que M. Guterres a faite concernant les défis posés au Darfour et au Tchad – un problème auquel nous nous attelons, bien sûr, et auquel nous continuerons de nous atteler et pour lequel ses remarques ne font qu'accentuer notre sentiment d'urgence au sujet de la situation.

Un aspect que je voudrais aborder dans le contexte de la gestion après un conflit – je ne suis pas sûr que M. Guterres l'ait largement évoqué, mais je suis curieux d'entendre ses réflexions à ce sujet – est celui de l'importance fondamentale que nous attachons au maintien du caractère civil des camps et des centres de réfugiés. Nous le voyons bien, la présence d'éléments armés dans ces camps, surtout lorsqu'ils cherchent eux-mêmes refuge dans un pays voisin, a de graves conséquences pour la sécurité et le bien-être des réfugiés, notamment, bien entendu, le risque de violences sexuelles et d'enrôlement forcé. Ces facteurs

créent un environnement de travail instable et dangereux pour les travailleurs humanitaires et suscitent des préoccupations en matière de sécurité pour les communautés hôtes et les pays d'accueil. Ils ont donc un impact sur la paix et la sécurité régionales.

Passant à la prévention des conflits, je me félicite vivement de la mention faite par M. Guterres de la résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité. Nous estimons que le Haut Commissariat a un rôle important à jouer dans le domaine de l'alerte précoce et s'agissant d'aider à détecter les causes profondes des conflits et à y faire face, tout particulièrement lorsque cela provoque des exodes de population. Je pense que nous, le Conseil, devons prendre soigneusement note de ses observations sur l'est du Soudan et sur la République centrafricaine. Je voudrais faire savoir ici que ma délégation est reconnaissante au Haut Commissaire d'avoir soulevé ces questions.

M. Guterres a également abordé la question de la dynamique régionale, à laquelle je crois que le Conseil accorde de plus en plus d'attention. Mais elle pose des difficultés tant pour nous, le Conseil, que pour le Haut Commissariat dans ce rôle qui consiste à donner l'alerte.

Je voudrais terminer en demandant si le Haut Commissariat estime être doté de capacités suffisantes pour assurer ce type de surveillance sur laquelle les observations de M. Guterres ont dû se fonder et quels systèmes sont en place pour veiller à ce que les efforts du Haut Commissariat dans ce domaine soient coordonnés avec ceux des autres acteurs pertinents du système des Nations Unies et au-delà sans être seulement tributaires de comparutions assez rares devant le Conseil de sécurité.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Haut Commissaire pour les réfugiés, M. António Guterres, qui assume ses fonctions depuis quelques mois à peine. Je tiens à le remercier de son exposé très instructif et complet sur la question importante des réfugiés et des personnes déplacées. Comme chacun sait, le Conseil accorde une attention particulière à ces questions qui touchent toutes les crises inscrites à notre ordre du jour.

Nous sommes tous attachés à la nécessité pour les réfugiés de survivre et de bénéficier d'une protection absolue contre les attaques, le recrutement forcé et les violences sexuelles, qui visent en particulier les

femmes et les enfants. Nous appuyons le travail du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et respectons vivement le dévouement des membres de son personnel, dont beaucoup ont sacrifié leur vie en exécutant leurs tâches dans des circonstances dangereuses.

Les conflits armés engendrent généralement de nombreux réfugiés qui cherchent asile dans d'autres pays, principalement les pays voisins. Nous avons vu se produire maintes et maintes fois cet enchaînement de souffrances humaines dans le monde entier.

L'Afrique supporte, dans une proportion importante, le fardeau des conflits, des tensions et de leurs victimes. Le Soudan représente l'exemple le plus récent, avec plus de 200 000 personnes fuyant le pays et près de 2 millions de personnes déplacées au Darfour. L'aide du Haut Commissariat est vitale puisqu'elle sauve des vies.

À cet égard, la question que je pose au Haut Commissaire est de savoir si nous, le système des Nations Unies, sommes susceptibles de concevoir et mettre en œuvre un mécanisme de réaction aux crises dès qu'elles éclatent afin de délivrer immédiatement l'aide humanitaire disponible aux populations menacées.

J'ai une autre question qui concerne le sort des réfugiés de « longue durée ». Peut-il nous dire dans quelle mesure l'intensification de la coopération entre le Haut Commissariat et les organisations régionales telles que l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a donné, ou pourrait donner, un nouvel élan aux efforts du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés?

Une autre question importante est de savoir comment déterminer quels réfugiés cherchent effectivement l'asile et quel traitement leur accorder. La Grèce y porte un vif intérêt et s'est engagée dans ce domaine, car chaque année nous accueillons de nombreux immigrants et réfugiés illégaux. La vérité est que nous vivons dans un monde en évolution, difficile et complexe. Sur le plan national, nous devons protéger nos frontières et notre sécurité, en particulier contre les menaces du terrorisme, tout en veillant à octroyer le droit d'asile à ceux qui remplissent les conditions requises en vertu du droit international.

Dans ce contexte et en tant qu'État membre de l'Union européenne, la Grèce attend avec intérêt la mise en place d'un système européen commun d'asile d'ici à 2010, tel qu'il est défini dans le Programme de La Haye.

Par ailleurs, nous sommes encouragés par les indications positives récentes d'une baisse du nombre total des réfugiés ces dernières années et d'une augmentation du nombre de rapatriements volontaires, en particulier en Afghanistan, au Libéria, au Rwanda et dans le sud du Soudan. Nous aussi estimons que le rapatriement est la meilleure solution, mais seulement s'il va de pair avec un environnement de stabilité, de sécurité, de reconstruction et de développement. Nous espérons que la Commission de consolidation de la paix nouvellement créée offrira des possibilités uniques d'assurer, avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la protection des réfugiés et leur réinsertion dans les sociétés après un conflit.

Les besoins humanitaires des réfugiés recouvrent la gamme entière de tous les éléments de base de la vie humaine à protéger – la dignité et les droits de l'homme de chaque individu.

Pour terminer, je tiens donc à féliciter une fois encore le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, et M. Guterres personnellement, pour leur prodigieuse activité qui profite à des millions de personnes.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais vous adresser mes remerciements pour avoir organisé la présente séance publique d'information avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Je voudrais remercier M. Guterres de son exposé sur la situation des réfugiés et des personnes déplacées au niveau international et exprimer la gratitude du Gouvernement argentin pour le travail important dont s'acquittent jour après jour son organisation et lui-même, car nous estimons que pour exercer les fonctions qui sont les siennes, il faut non seulement avoir une connaissance profonde des réalités internationales, mais aussi un esprit militant clairement pour la cause de ceux qui ne peuvent faire entendre leur voix.

Des rapports récents indiquent qu'il y a lieu d'espérer : tout comme M. Guterres nous l'a signalé, le nombre de réfugiés est effectivement le plus bas de ces

25 dernières années. Dans certains conflits, en particulier en Afrique, la situation semble s'être améliorée.

En même temps, des conflits et des violations des droits de l'homme se prolongent et provoquent de nouveaux déplacements de nombreuses personnes dans d'autres régions.

Nous sommes préoccupés par la question des déplacements internes de population dus à des conflits. Nous pensons qu'ils doivent appeler toute l'attention du Conseil, compte tenu du fait que les réfugiés et les personnes déplacées connaissent une situation de vulnérabilité dans le contexte des conflits armés, comme l'a déjà affirmé le Conseil.

Nous nous rappelons que le récent débat du 9 décembre 2005 sur la protection des civils dans les conflits armés a souligné de manière éloquente la situation difficile des personnes déplacées dans nombre de ces conflits.

Dans cette perspective, il y a certainement des domaines importants qui suscitent la préoccupation commune du Haut Commissariat et du Conseil de sécurité. Les mandats découlant de résolutions thématiques et spécifiques à un pays, relatifs à des questions telles que l'accès du personnel humanitaire aux populations dans le besoin, la sécurité du personnel humanitaire, la situation des enfants dans les conflits armés et la protection des civils, sont particulièrement pertinents pour les travaux du Haut Commissariat et peuvent avoir une incidence importante sur la mission de protection dont est investi le Commissariat.

L'interaction de ces différentes dimensions doit être prise en compte, à notre sens, en particulier dans la conception, le déploiement et le fonctionnement des missions intégrées.

Il importe de disposer de mandats clairs sur la protection des camps de réfugiés et de leur faire une place dans l'établissement et le renouvellement des opérations de maintien de la paix.

Des rapports sur le viol de réfugiées utilisé comme une arme dans les conflits et sur les enlèvements et l'humiliation des enfants réfugiés continuent d'être des aspects routiniers des situations de déplacement. La violation des droits de l'homme des personnes déplacées est tout particulièrement pertinente dans le contexte du mandat du Conseil de sécurité quand il s'agit d'évaluer les situations dans

lesquelles les civils sont attaqués ou qu'on empêche délibérément que leur parvienne l'aide humanitaire qui leur est destinée. Une attention particulière doit être accordée aux situations qui constituent des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et d'autres crimes contre lesquels le Conseil de sécurité a reçu la responsabilité de protéger.

Nous avons déjà fait part de notre espoir à la lecture des informations qui indiquent le retour de nombreux réfugiés – en particulier en Afrique – dans leur pays d'origine. Les contextes dans lesquels ces retours se déroulent sont très différents et comportent un ensemble de facteurs, dont des considérations de sécurité, qui ont une influence positive ou négative sur la durabilité de ces retours. Bien que certains de ces facteurs relèvent de la compétence du Conseil, il est de toute évidence réellement essentiel que d'autres organes de l'Organisation, y compris la Commission de consolidation de la paix récemment créée, s'impliquent davantage.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier M. António Guterres, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de son exposé qui a offert une précieuse mise à jour sur les activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans les zones de conflit du Soudan et de la région des Grands Lacs.

Nous sommes très sensibles aux efforts inlassables déployés par le personnel et par les missions du HCR pour fournir protection et aide aux 19,2 millions de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde. Dans ce contexte, nous appuyons les objectifs stratégiques mondiaux du HCR tels qu'ils ont été formulés dans son neuvième appel mondial, en mettant tout particulièrement l'accent sur le renforcement de la qualité, de l'efficacité et de l'efficience des opérations de l'organisme par l'institutionnalisation d'une gestion basée sur les résultats.

Le renforcement de la capacité totale de la communauté internationale à protéger les civils touchés par les conflits armés est une des priorités de mon gouvernement. Dans ce contexte, nous nous félicitons des efforts faits par le HCR pour résoudre un des plus redoutables problèmes posés par le régime actuel des réfugiés, à savoir celui des personnes déplacées par un conflit. Nous sommes d'accord avec la déclaration antérieure de M. Guterres selon laquelle

le traitement des personnes déplacées par un conflit a été un des plus grands échecs de la communauté internationale dans le passé. À cet égard, nous nous félicitons du renforcement de l'appui offert par le HCR aux efforts de collaboration visant à apporter une réponse globale aux situations de déplacement, qui est défini comme l'un des objectifs stratégiques mondiaux du HCR. Nous aimerions entendre le point de vue de M. Guterres sur les progrès et les obstacles dans ce domaine.

Nous félicitons grandement le HCR du succès remarquable qui a été le sien en aidant plus de 4 millions de réfugiés à rentrer chez eux en Afghanistan. Nous nous félicitons également de l'information fournie par M. Guterres relative aux progrès faits pour rapatrier 66 000 réfugiés au Burundi l'année dernière; plus de 38 000 Libériens ont également été rapatriés. Cela a été rendu possible par l'amélioration de la situation en matière de sécurité dans ces pays. À cet égard, nous partageons la conviction de M. Guterres que le HCR devrait devenir un partenaire et un participant important dans les activités futures de la Commission de consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Nous pensons que la Commission sera pour nous un outil efficace pour réaliser la stabilité et le développement après un conflit. Nous pensons également que le HCR peut contribuer à ses travaux du fait de sa capacité unique et de l'expérience qu'il a acquise dans les zones de conflit au fil des ans.

Pour terminer, je souhaiterais poser une question à M. Guterres relative aux faits nouveaux récents qui se sont produits en République démocratique du Congo et à la sûreté du retour des réfugiés dans ce pays depuis les pays voisins, en particulier l'Ouganda. Selon les dernières nouvelles, les réfugiés congolais en Ouganda, ayant fui les combats dans la région des Kivu de la partie orientale de la République démocratique du Congo, ont commencé à rentrer chez eux ces derniers jours. Comme nous l'avons appris, la situation en République démocratique du Congo est très instable, les activités militaires ayant repris dans ce pays ces derniers jours. Nous avons également appris que 15 000 réfugiés vivent en plein air sur le terrain d'aviation de Kisoro, en attendant que la situation s'améliore. Le Haut Commissaire peut-il nous fournir des détails relatifs à la situation actuelle des réfugiés congolais sur la frontière ougandaise, ainsi que sur les mesures que le HCR pourrait prendre pour aider ce

groupe de réfugiés, qui souhaitent rentrer chez eux mais qui sont immobilisés à la frontière? Nous avons appris que, selon les pratiques actuelles du HCR, l'organisme peut seulement fournir de l'eau aux réfugiés qui sont dans la zone frontalière, et rien d'autre. Nous nous demandons si cette pratique peut d'une manière ou d'une autre être changée à l'avenir.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) :
Premièrement, nous souhaitons la bienvenue au Conseil de sécurité au Haut Commissaire António Guterres. Nous souhaiterions exprimer notre grande reconnaissance pour sa présentation perspicace de l'activité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de leur lien avec l'activité du Conseil de sécurité.

La tendance à la baisse du nombre total de réfugiés dans le monde est en soi une évolution dont nous nous félicitons chaleureusement. Mais, parallèlement, nous demeurons profondément préoccupés par le fait que, dans un certain nombre de cas, particulièrement en Afrique, il y a toujours de très nombreux groupes de réfugiés, ce qui a pour conséquence que des millions de réfugiés et de personnes déplacées continuent de souffrir du fait de conflits prolongés, sans aucune perspective d'avenir meilleur. Dans ces situations, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale doivent assurer qu'une aide qui fera la différence entre la vie et la mort et une protection leur soient fournies et que la sécurité des personnes dans les camps de réfugiés soit assurée. À cet égard, je félicite le HCR pour son dévouement et son dur labeur.

Afin de fournir cette aide et cette sécurité, il est quelquefois d'une importance cruciale d'assurer une coopération concrète sur le terrain entre les organismes d'aide aux réfugiés, les autres acteurs humanitaires, les opérations de maintien de la paix et les troupes de maintien de la paix fournies par les organisations de la région où ces forces sont déployées. À cet égard, je souhaiterais poser une question au Haut Commissaire. Dans son expérience récente sur le terrain, le HCR a-t-il rencontré des difficultés à cet égard? Comment le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés évalue-t-il le niveau et la qualité de la coopération entre les organismes humanitaires, tels que le HCR, et les militaires sur le terrain : les soldats de la paix impliqués?

Deuxièmement, il ne faudrait pas oublier d'aider les communautés qui accueillent des réfugiés en grand nombre. Le Haut Commissaire a fait référence aux efforts louables déployés par la Tanzanie à cet égard. Un énorme fardeau pèse sur certaines communautés locales au Tchad du fait qu'elles ont accueilli de nombreux réfugiés de la région du Darfour. Il y a de nombreux autres exemples semblables. La communauté internationale devrait aider les communautés qui accueillent des réfugiés, dans l'esprit du partage des charges, afin que le flux de réfugiés n'ait pas pour conséquence la déstabilisation d'une région. À cet égard, il est important de rappeler que le principe de la solidarité et du partage des charges a été réaffirmé dans le document final du Sommet de septembre (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). La communauté des donateurs doit renouveler son engagement à appuyer les pays en aidant les populations de réfugiés et leurs communautés d'accueil.

Chaque fois que les conditions préalables au retour des réfugiés sont réunies, il est important d'assurer le retour volontaire et durable des réfugiés et leur réinsertion dans la société pour qu'ils reprennent une vie normale. Cette année, nous nous attendons à ce qu'un grand nombre de réfugiés regagnent leurs foyers, notamment au Sud-Soudan. La communauté internationale doit aider à passer de la phase des secours d'urgence à la reconstruction, au Soudan et ailleurs.

À cet égard, le Haut Commissaire a souligné l'importance du lien qui existe entre le retour des réfugiés et sa durabilité. Nous sommes d'accord avec lui. Dans son exposé de ce matin, il a déclaré que

« les réfugiés ne doivent pas être perçus comme des bénéficiaires passifs d'un processus de paix et de relance ni comme un problème subsidiaire. Les réfugiés rentrent avec une éducation scolaire et de nouvelles compétences, et cela est en soi un facteur essentiel dans toute situation après un conflit ». (*Supra*)

À cet égard, nous avons soutenu que la notion de sécurité humaine doit jouer un rôle important. À la lumière du concept de sécurité humaine, les réfugiés ne sont pas et ne doivent pas être perçus comme un fardeau pour les communautés qu'ils regagnent, mais doivent être perçus comme ayant le potentiel de renforcer le bien-être des communautés auxquelles ils

appartiennent. À partir de cette idée, le Japon a pris une initiative pour assurer le retour durable des réfugiés en Afghanistan et ailleurs. Nous espérons que la Commission de consolidation de la paix nouvellement créée y contribuera.

Il y a certes une baisse générale du nombre de réfugiés, mais le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays continue à augmenter et atteint désormais plus du double du nombre des réfugiés. La situation de ces personnes déplacées, telle qu'observée dans de nombreuses régions du monde, y compris dans le nord de l'Ouganda, est préoccupante. Nous pouvons néanmoins nous féliciter de ce que le document final du sommet de septembre 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) ait reconnu les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays comme étant un cadre international important. L'ONU doit renforcer sa capacité de protéger et d'aider les personnes déplacées et inscrire cette question au rang des priorités de son action humanitaire. Nous suivons donc avec intérêt le débat en cours au sein du Comité permanent interinstitutions sur cette question, notamment l'approche polycentriste. Nous espérons qu'à cette fin, les États intéressés participeront activement à ce débat.

À Genève, l'Ambassadeur Fujisaki, du Japon, préside actuellement le Comité exécutif du HCR. Nous nous attendons à ce que la coopération étroite entre le Comité exécutif et le Haut Commissaire Guterres permette au HCR d'encore mieux s'acquitter de son mandat.

Enfin, j'aimerais dire tout le respect qu'a le Japon à l'égard de M. Guterres pour son rôle à la tête du HCR. Nous lui présentons tous nos vœux de réussite. Je tiens également à féliciter M^{me} Judy Cheng-Hopkins d'avoir été nommée Haut Commissaire adjoint et lui souhaitons beaucoup de succès.

M^{me} Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : J'aimerais également remercier le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Guterres, pour son rapport complet et très riche en enseignements présenté au Conseil sur les effets qu'ont un certain nombre de conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil sur les réfugiés et les personnes déplacées dans des zones de conflit.

Sans m'attarder sur chacun des conflits mentionnés, je ferai quelques observations et poseraï

quelques questions sur certains points importants pour le travail du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) eu égard à la protection des réfugiés et des personnes déplacées.

Tout d'abord, je voudrais faire quelques réflexions sur le rôle du HCR dans le processus de réforme de l'ONU. Le Danemark appuie le processus de réforme en cours dans le domaine humanitaire, visant à mieux préparer le système humanitaire. Les personnes déplacées en particulier, en tant que groupe vulnérable généralement le plus important, doivent être mieux protégées. C'est malheureusement ce qui ressort chaque jour de l'actualité au Darfour, en République démocratique du Congo, dans le nord de l'Ouganda, etc. C'est pourquoi le Danemark se félicite de la décision prise par le Comité permanent interinstitutions d'adopter une approche polycentriste et nous félicitons le HCR d'avoir assumé d'importantes responsabilités à cet égard. Toutefois, les incidences financières de cette nouvelle approche polycentriste de la situation des personnes déplacées semblent encore incertaines.

Le Danemark prend note de l'appel lancé par le HCR aux donateurs pour qu'ils fournissent rapidement une contribution aux interventions en faveur des personnes déplacées en République démocratique du Congo, au Libéria et en Ouganda. Nous en sommes pleinement conscients et envisagerons bientôt d'apporter des fonds supplémentaires. En outre, nous comprenons que le HCR est actuellement confronté à des difficultés financières parce qu'il ne pourra pas puiser dans le Fonds central pour l'action en cas d'urgence tant que celui-ci n'est pas opérationnel, c'est-à-dire pas avant la mi-mars.

Comment le Haut Commissaire évalue-t-il les perspectives de financement de ses activités supplémentaires?

Deuxièmement, en ce qui concerne la consolidation de la paix, les réfugiés et les personnes déplacées sont victimes d'un conflit et leur retour dans des conditions sûres doit être une priorité dans la consolidation de la paix après le conflit. Le Conseil de sécurité, par exemple, prévoit, dans le mandat de ses missions, une responsabilité spécifique pour ce qui est de protéger les civils. Toutefois, pour trouver une solution durable, tous les acteurs concernés doivent être impliqués. Le Danemark est tout à fait d'accord avec le HCR lorsqu'il dit que des solutions durables en faveur des populations déplacées doivent être intégrées

aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, une fois que leurs travaux commenceront.

Pour nous, le partenariat qui existe entre le HCR et le Département des opérations de maintien de la paix en vue de créer de meilleures conditions pour le retour en toute sécurité des populations déplacées dans les missions intégrées de maintien de la paix est une étape importante vers une consolidation de la paix plus durable. Toutefois, nous avons également noté qu'à d'autres occasions, le Haut Commissaire a déclaré que les rapatriements volontaires que le HCR effectue aujourd'hui pourraient, dans de nombreux cas, ne pas être durables.

Comment pouvons-nous assurer des activités plus durables?

Troisièmement, au sujet du projet de la Convention Plus, le Danemark a toujours préconisé des solutions durables pour les réfugiés à travers la Convention Plus. Nous considérons la Convention Plus comme un instrument important permettant d'assurer la transition des secours à l'aide au développement. Il importe toutefois que davantage de donateurs s'engagent à appuyer les projets de la Convention Plus en la matière. Nous comptons sur le HCR pour poursuivre ce plaidoyer auprès des donateurs. Il est à cet égard très positif que le HCR ait commencé à collaborer avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur un Cadre pour des solutions durables en Afrique.

Comment le Haut Commissaire évalue-t-il les progrès accomplis pour obtenir la participation d'autres institutions de développement?

Quatrièmement, pour ce qui est de la transition des secours à l'aide au développement, le groupe pour le relèvement rapide, placé sous la direction du PNUD, jouera un rôle clef dans l'édification d'un pont entre les secours et le développement. Ce groupe devrait également permettre au HCR de trouver des solutions durables et d'assurer une protection dans des situations de conflit et d'après conflit. Les organismes des Nations Unies qui ont un mandat à plus long terme en matière de développement doivent prendre la relève du HCR. Nous devons veiller à ce que le retour des réfugiés et des personnes déplacées soit durable. Le Soudan, le Libéria et la République démocratique du Congo sont des exemples de pays qui ont d'urgence

besoin d'une forte présence d'organismes de développement sur le terrain.

Je voudrais mentionner à cet égard que le HCR est un partenaire clef dans l'initiative danoise dénommée « Régions d'origine », qui appuie un certain nombre de programmes du HCR visant à améliorer la protection et à assurer des solutions durables. Nous considérons l'initiative « Régions d'origine » comme un instrument clef permettant de régler certains problèmes de transition que posent le rapatriement et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées. L'expérience acquise par le Danemark dans le programme de transition à Sri Lanka a révélé que certaines institutions des Nations Unies ont du mal à travailler de façon intégrée sur la transition.

Je voudrais donc, pour terminer, encourager le HCR et les autres organismes des Nations Unies à améliorer la coordination de leurs activités sur le terrain.

M. Okio (Congo) : Monsieur le Président, je vous sais gré d'avoir organisé cette séance publique sur un sujet qui touche particulièrement l'Afrique, notre continent. Je voudrais aussi remercier M. Guterres, le Haut Commissaire pour les réfugiés, pour sa présentation qui montre bien l'intérêt qu'il accorde aux problèmes des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique, tel qu'il l'avait annoncé lors de sa prise de fonctions.

Nous savons l'ampleur de la tâche et les difficultés dans un domaine aussi délicat et complexe recouvrant l'aide humanitaire et le retour des réfugiés et des déplacés, mais nous savons que les efforts accomplis à ce jour sont louables. Sa première visite de travail dans la région des Grands Lacs en témoigne.

Toutefois, malgré quelques avancées ici et là, la situation générale des réfugiés demeure encore préoccupante. Elle ne s'améliore pas fondamentalement, et cela ne peut que susciter les inquiétudes de ma délégation. C'est pour cette raison que ma délégation demanderait qu'une attention particulière soit accordée aux situations qui constituent, comme l'a dit M. Guterres, des situations d'urgence, à savoir le Soudan et les Grands Lacs, où la violence côtoie quotidiennement l'impunité. À cet égard, nous appuyons son appel en ce qui concerne les pressions internationales sur les différents acteurs qui peuvent amener à renverser les tendances néfastes actuelles.

Nous saluons les efforts accomplis par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en ce qui concerne le retour des réfugiés dans certains pays comme le Burundi, la République démocratique du Congo, le Libéria et j'en passe, et encourageons la consolidation des processus en cours dans ces pays, notamment en République démocratique du Congo, où la situation est très instable. Nous savons aussi que la situation des personnes qui rentrent dans leur pays mérite une attention particulière pour permettre leur intégration dans la vie normale. Il faudrait donc assurer les conditions optimales de ces retours et, à cet égard, nous en appelons donc à l'appui des donateurs à l'importante activité que mène le HCR.

Dans son intervention, M. Guterres a soulevé les problèmes de sécurité, y compris ceux qui touchent les travailleurs humanitaires, et nous exprimons à cet égard toutes nos inquiétudes. Nous savons – cela a été relevé ici par certains intervenants avant moi – que la situation des réfugiés et des personnes déplacées trouve son origine dans les conflits qui sont presque récurrents en Afrique. La résolution 1625 (2005) est éloquente à cet égard. C'est pour cela que ma délégation insiste sur le fait que, tout en traitant la question des personnes déplacées et des réfugiés, une attention particulière devrait être accordée aux causes des conflits en Afrique.

Nous avons quelques questions à poser à M. Guterres juste pour avoir un certain éclairage. La première est une question d'information. Nous voudrions savoir où on en est avec l'initiative « Convention Plus » qui a fait l'objet de nombreuses discussions ces dernières années, à Genève notamment. Il a également soulevé la question de l'installation durable des réfugiés dans les pays d'accueil avec possibilité d'y participer aux activités de développement. Quelles sont ses attentes? Je sais qu'il en parlé mais ma délégation voudrait en savoir un peu plus en ce qui concerne ses attentes dans ce domaine.

M. Denisov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie appuie les activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en tant qu'organisme international chef de file chargé d'assurer une protection internationale aux réfugiés.

Nous considérons que cette séance du Conseil de sécurité, dont l'initiative revient à la présidence tanzanienne, est extrêmement importante. Et ceci est

confirmé par les observations de M. Guterres, que nous remercions pour son exposé très complet. Les informations qu'il nous a fournies et les chiffres qu'il a cités sont vraiment éclairants.

Le Haut Commissaire a dressé une liste, loin d'être exhaustive, des pays où des centaines de milliers – voire des millions – de personnes ont dû fuir leurs foyers en quête d'asile et de protection dans des régions de leur propre pays qui ne sont pas toujours sûres ou dans des États voisins. Ces déplacements massifs ont évidemment des effets très négatifs sur les économies des pays d'accueil et deviennent souvent un élément dangereux de déstabilisation dans la vie politique du pays.

Banditisme, pillage, meurtres et viols caractérisent pratiquement toutes les zones de conflit, en particulier celles où sévissent des groupes armés illégaux. Nous sommes tous bien conscients des activités criminelles de ces groupes de bandits. Dans de telles situations, il est de plus en plus important, en particulier en Afrique, de coordonner les activités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans le contexte des mandats conférés par le Conseil de sécurité, avec la présence sur le terrain du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le HCR peut identifier les segments les plus vulnérables de la population et des réfugiés et leur apporter secours et protection. Nous considérons que la mission de l'Union africaine au Soudan est un bon exemple de coordination des activités car, en dépit de tous les problèmes complexes, il a été possible de réduire le niveau de violence dirigée contre les réfugiés et les personnes déplacées dans les zones où ils sont concentrés au Darfour.

La Fédération de Russie appuie les initiatives des principaux dirigeants du HCR qui cherchent à améliorer l'efficacité de cet organisme, et nous sommes favorables au maintien des principes en vigueur sur le financement volontaire de ses programmes. En 2005, la Fédération de Russie a fait une nouvelle contribution volontaire au budget du HCR, et nous espérons continuer cette pratique à l'avenir. Nous nous efforcerons si possible d'accroître notre participation aux activités humanitaires internationales.

M. Tachie-Menson (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Haut

Commissaire pour les réfugiés, M. António Guterres, de son exposé très complet.

Les réalisations du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui a été créé en 1950, sont sans pareil. C'est sans aucun doute, l'organisme humanitaire le plus important et le plus efficace au monde.

En collaboration avec un très grand nombre d'organismes et d'organisations non gouvernementales, il a donné espoir à des millions de personnes vulnérables déplacées par les guerres, les famines et les catastrophes naturelles. Aujourd'hui, 19,2 millions de personnes reçoivent l'aide du Haut Commissariat. Le nombre de personnes vulnérables ayant besoin d'assistance et la liste des zones nécessitant des secours humanitaires est pratiquement sans fin et comprend le Soudan, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, Haïti, le Kosovo et l'Afghanistan, pour n'en mentionner que quelques-uns.

La question est maintenant de savoir si le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) est bien placé pour relever ces nouveaux défis. Le mandat fondamental du HCR est de diriger et de coordonner l'action sur le terrain, de protéger les réfugiés et de régler les problèmes des réfugiés dans le monde entier. Deux objectifs principaux découlent de ce mandat fondamental, à savoir préserver les droits et le bien-être des réfugiés et veiller à ce que chacun ait le droit de chercher asile et de trouver refuge dans un autre État.

Au cœur même de ce mandat se pose la question de savoir qui est un réfugié. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967 définissent un réfugié comme étant une personne qui se trouve en dehors du pays dont il a la nationalité et qui ne peut ou ne veut y retourner, étant fondée à craindre des persécutions pour des raisons de race, de religion ou de nationalité, pour son appartenance à un groupe social déterminé ou pour ses convictions politiques. Cette définition est le fondement du droit international des réfugiés.

De nos jours, alors que les conflits peuvent entraîner des flux massifs de réfugiés qui submergent les capacités des pays hôtes, le seuil de tolérance est très bas. Les migrations illégales sont un autre facteur qui vient compliquer la situation. Il y a par conséquent une tendance, chez certains gouvernements accablés par la réalité des migrations illégales, à envisager les

problèmes des réfugiés sous le même angle. Le défi pour le HCR est de rechercher la coopération des États Membres pour s'assurer que l'on reconnaît bien que le problème des réfugiés constitue une question distincte relative aux droits de l'homme, et non un problème de migration.

Le fait que certains étrangers en situation irrégulière abusent du statut de réfugié pose bien plus que la simple question du déni de ce droit absolument fondamental, reconnu aux groupes vulnérables par le droit international humanitaire et par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le HCR doit s'attacher avec les États à combattre l'érosion progressive des droits des réfugiés sous couvert du respect de la loi et des mesures contre l'immigration illégale. Il est d'autre part essentiel que les États Membres respectent leurs obligations et leurs engagements au titre de la Convention de 1951 sur les réfugiés.

M. Brencick (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait, elle aussi, remercier le Haut Commissaire Guterres de son exposé aussi incisif que puissant ce matin. Nous considérons qu'il commence très vigoureusement ses activités à ce poste très exigeant. Plutôt que d'ajouter à ces défis en allongeant la liste impressionnante des excellentes questions déjà posées par mes collègues, je me contenterai de faire quelques observations.

Les États-Unis sont un ardent défenseur du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'approche multilatérale de la question de l'aide aux réfugiés. Nous nous en remettons largement au HCR de veiller à répondre aux besoins de protection et d'aide des réfugiés, en coordination avec les autres institutions du système des Nations Unies, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales partenaires sur le terrain. C'est pourquoi nous comptons poursuivre notre généreux soutien financier aux activités du HCR.

Comme d'autres membres du Conseil l'ont fait observer, nous suivons de très près les efforts déployés pour revitaliser la stratégie de collaboration des Nations Unies afin de répondre aux besoins des personnes déplacées, en désignant certaines institutions responsables d'un groupe d'activités pour divers secteurs. Cette réforme aurait dû intervenir depuis longtemps. Je voudrais insister toutefois sur le fait que le HCR doit veiller à ce que son travail en faveur des

personnes déplacées ne le détourne en aucune manière de sa mission de venir en aide aux réfugiés.

Nous comptons continuer de travailler avec le Haut Commissariat afin d'améliorer la réponse que les Nations Unies apportent aux crises humanitaires, y compris en faisant plus stricte l'obligation de rendre compte de ses activités.

M. Gallardo (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions remercier le Haut Commissaire pour les réfugiés, M. António Guterres, de son important exposé. Le problème des réfugiés et des personnes déplacées est l'une des questions les plus complexes auxquelles est actuellement confrontée la communauté internationale. Le Pérou est reconnaissant à M. Guterres du travail qu'il accomplit pour protéger les réfugiés et les personnes déplacées de par le monde et de ses efforts incessants pour trouver des solutions à leurs problèmes. Le Pérou voudrait également réaffirmer son profond respect pour les travailleurs humanitaires qui ont été blessés ou tués dans l'accomplissement de leur mission.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a encore des tâches très ardues qui l'attendent. Il doit faire face à de multiples situations de réfugiés prolongées, dont le nombre a augmenté suite aux nouvelles situations d'urgence qui sont apparues dans diverses parties du monde. Il doit aussi faire face aux actes d'intolérance et de méfiance qui ne cessent de croître dans nos sociétés et qui font que le droit d'asile perd du terrain. Il doit enfin faire face aux flux migratoires et continuer à gérer plusieurs crises humanitaires, comme celle, entre autres, du Darfour.

Dans ce contexte, le Pérou encourage le HCR à continuer de promouvoir des moyens originaux de garantir des conditions de vie dignes à tous les réfugiés et personnes déplacées dans le monde. Nous appuyons la coopération que le HCR a développée avec d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales et des gouvernements. Nous nous félicitons de l'accord signé récemment entre le HCR et les Gouvernements soudanais et kényan pour faciliter le rapatriement de plus de 70 000 Soudanais au cours du premier semestre de cette année. Nous croyons savoir que l'opération de rapatriement s'effectuera sur la base de retours volontaires et qu'il s'agit du premier des sept accords que le HCR entend négocier à cette même fin dans les prochains mois avec les pays voisins du Soudan.

Il apparaît donc que la situation des réfugiés s'est transformée en un modèle d'interdépendance. Cette situation montre comment les problèmes d'un pays peuvent avoir des conséquences immédiates pour d'autres pays. Il illustre également l'interdépendance qui existe entre les problèmes des réfugiés et la question des droits de l'homme. Non seulement les violations des droits de l'homme sont l'une des causes principales des exodes massifs, mais elles excluent également la possibilité de tout retour volontaire tant qu'elles se poursuivent. Un autre phénomène s'est aussi accru ces dernières années, celui des personnes déplacées, des personnes qui ont été obligées de fuir leur foyer tout en restant sur le territoire de leur propre pays, ce qui les exclut par là même du système de protection des réfugiés.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République-Unie de Tanzanie.

Je remercie M. António Guterres, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de son exposé très détaillé et complet sur le travail remarquable qu'accomplit le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour protéger et aider les réfugiés de par le monde. Je voudrais également saluer la présence de M^{me} Judy Cheng-Hopkins et la féliciter pour sa nomination récente au poste de Haut Commissaire adjoint pour les réfugiés.

Nous recevons, accueillons et protégeons des réfugiés venus des pays voisins de la région des Grands Lacs et de l'Afrique australe sans discontinuer depuis 45 ans. La Tanzanie travaille avec le HCR depuis 1964. Actuellement, en République-Unie de Tanzanie, nous comptons un total de 532 240 réfugiés, venus principalement du Burundi, de la République démocratique du Congo et de la Somalie. Ce chiffre reste toujours le plus élevé d'Afrique, bien que des opérations limitées de rapatriement volontaire vers la République démocratique du Congo et le Burundi aient débuté.

La Tanzanie accorde l'asile à ses voisins par impératif humanitaire et par obligation internationale. Nous avons appris combien il est important de faire preuve de tolérance et de compassion envers les étrangers et les personnes en détresse. Dans le même temps, en tant que pays hôte, nous connaissons les graves difficultés que représentent les flux mélangés et nous savons combien il est nécessaire de distinguer les

personnes véritablement en quête d'asile des individus qui ont d'autres motivations, comme les criminels, ou encore de ceux qui cherchent à détourner le droit d'asile pour des raisons d'ordre social ou économique. Dans une région où les pressions démographiques vont grandissantes, cette distinction peut s'avérer très complexe.

Pour nous, en tant que pays hôte, les sources de préoccupation concernant les problèmes des réfugiés ont trait à la très nette baisse du niveau d'assistance, aux pressions exercées sur l'environnement et les infrastructures dans les zones d'accueil des réfugiés, à la dégradation de la sûreté publique à cause des armes légères dont sont munis certains réfugiés, au financement insuffisant des opérations de rapatriement du HCR, et aux faibles capacités d'accueil à la disposition de ceux qui retournent dans leur pays, ce qui limite les rapatriements volontaires.

Dans notre région, où nous avons été témoins d'un génocide au Rwanda, nous devons épouser la notion de la responsabilité de protéger les populations civiles du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Nous réaffirmons également la nécessité de renforcer la protection des agents humanitaires dans les zones de conflit.

Le problème des réfugiés peut être atténué et effectivement réglé en s'attaquant à ses causes profondes pour prévenir l'éclatement des conflits, notamment en répondant aux signaux d'alerte rapide, tels que ceux envoyés par le HCR dans l'est du Soudan. Le règlement des derniers conflits dans notre région – notamment par le biais du processus des Grands Lacs – par les pays de la région devrait être encouragé et appuyé dans le cadre de la résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité. Nous devons prendre l'initiative pour gérer la crise en cours au Darfour. Nous nous félicitons du travail réalisé là-bas par les organismes humanitaires, tels que le HCR, mais l'action humanitaire doit être assortie de mesures politiques et de sécurité soutenues, coordonnées et mises en œuvre par le Conseil en partenariat avec l'Union africaine.

Je rappelle que le HCR faisait partie des premiers organismes qui ont préconisé la nécessité d'une transition sans heurts des secours au développement dans les situations d'après conflit. La Commission de consolidation de la paix récemment créée est donc une

institution dont nous avons tant besoin pour consolider la paix et la sécurité dans les pays qui sortent d'un conflit dans notre région des Grands Lacs. Nous espérons qu'elle sera dûment financée afin de combler le fossé du développement dans les pays sortant d'un conflit et de stabiliser les jeunes gouvernements et les sociétés en ruine.

Nous tenons à réaffirmer l'engagement, pris par nos dirigeants au sommet de septembre dernier, de sauvegarder les principes régissant la protection des réfugiés. Nous appelons à assumer une responsabilité commune en matière de protection des réfugiés et dans la recherche de solutions durables au sort des réfugiés et des personnes déplacées, et nous acceptons l'idée de partager le fardeau avec les pays d'accueil. Nous souscrivons pleinement aux observations faites par le représentant japonais.

Enfin, tout comme notre collègue danoise, nous voudrions connaître l'état du financement des programmes du HCR, notamment compte tenu de la responsabilité nouvelle d'adopter une approche polycentriste pour faire face à la situation des personnes déplacées. Nous voudrions également savoir quelles sont les difficultés rencontrées pour satisfaire les besoins des populations de retour, en particulier dans les pays comme le Burundi et la République démocratique du Congo.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Guterres pour qu'il réagisse aux observations faites et réponde aux questions posées.

M. Guterres (*parle en anglais*) : Je remercie tous les membres du Conseil de leurs excellentes interventions et des questions très pertinentes qu'ils ont posées aujourd'hui.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je voudrais commencer par m'adresser au représentant de la France pour lui dire premièrement que je le remercie de ses observations et pour répondre rapidement à ses questions.

Premièrement, il est vrai qu'au Tchad, à cause de l'extrême pauvreté des ressources naturelles, notamment de l'eau et du bois, il y a une tension inévitable entre une population locale qui est très démunie et un nombre très élevé de réfugiés – plus de

200 000 – qui partagent ces mêmes ressources qui sont très, très limitées.

Alors, nous avons eu deux types d'initiatives. Premièrement, il s'agissait de créer des commissions mixtes population-réfugiés pour essayer de gérer les conflits, les difficultés, les problèmes et les examiner en commun. Deuxièmement, il s'agissait de prendre un certain nombre d'initiatives pour diminuer l'impact des camps de réfugiés sur les ressources naturelles concernées, notamment pour ce qui est de l'eau avec des exploitations nouvelles et pour ce qui est du bois, avec l'introduction de techniques pouvant permettre – aussi pour des raisons de protection – une réduction substantielle des quantités de bois nécessaires pour, notamment, l'alimentation des réfugiés.

Des accords tripartites sont en train d'être négociés avec tous les pays voisins. Malheureusement, nous avons commencé trop tard – car il était très difficile de décider qui pouvait signer du côté soudanais; le Gouvernement de Khartoum ou le Gouvernement régional du Sud. Nous avons malheureusement perdu des mois, ce qui démontre d'ailleurs la difficulté et la complexité du problème soudanais pour trouver finalement une solution qui permette maintenant la conclusion de ces accords.

Nous avons mis en place récemment, avec le Programme des Nations Unies pour le développement, un nouveau cadre de coopération que nous allons essayer d'établir sur le terrain, notamment en envisageant une action commune pour des solutions durables en Afrique. Mais je dois dire en toute sincérité que le problème du fossé entre les actions d'aide humanitaire et l'aide au développement ne se résoudra pas facilement, simplement par une coopération interinstitutions. C'est une question majeure qui se pose à la communauté internationale. Il faut que les pays eux-mêmes prennent l'initiative et manifestent la volonté de contribuer de manière décisive au règlement du problème.

Effectivement, quand on voit les différents acteurs, il y a du côté humanitaire et du côté développement, des cultures différentes, des perspectives temporaires différentes et des difficultés extrêmes à s'engager en commun dans des programmes qui puissent traiter de façon conjointe les problèmes qui sont en effet des problèmes communs. Et c'est là une question clef qui doit nous inciter tous à nous engager.

Même dans un pays comme le mien, quelquefois, l'action internationale était partagée entre les secteurs qui relevaient des questions humanitaires et les secteurs qui intéressaient les questions de développement, et les dialogues intérieurs ne fonctionnaient pas. Alors, ce dilemme que j'ai constaté moi-même dans mon administration nationale, existe partout. C'est une question clef et, à mon avis, la solution de cette question clef est pour nous tous une condition essentielle de succès, notamment pour ce qui est de la préservation de la paix une fois les conflits réglés et de la garantie du soutien aux opérations de retour des réfugiés.

Le représentant de la France a soulevé une question centrale : la question des rapports entre les organismes humanitaires et les opérations de maintien de la paix. C'est une question sur laquelle nous avons toujours travaillé sans complexe. Nous reconnaissons le besoin de maintenir le caractère civil de l'action humanitaire, mais nous avons toujours établi des coopérations renforcées très importantes avec le Département des opérations de maintien de la paix et nous sommes prêts à coopérer avec les forces de maintien de la paix, dans le respect de l'autonomie de notre mandat. Mais nous sommes conscients que, sans un minimum de sécurité garantie dans les régions, il est absolument impossible d'avoir une action humanitaire qui puisse être efficace. Ce qui se passe en République démocratique du Congo est un bon exemple d'une approche plus systématique de cette coopération dans le domaine de la protection, et on s'attend à de bons résultats dans le respect des principes essentiels de l'action humanitaire.

(l'orateur reprend en anglais)

Je remercie le représentant du Royaume-Uni de ses observations. Sa première question concernait l'approche polycentriste et les premiers résultats de son application. Je crois qu'il est juste de dire qu'il s'agit d'une approche nouvelle. Elle nécessite beaucoup de souplesse pour réussir. Elle ne doit pas être transformée en une démarche lourde et bureaucratique. Elle doit être souple et porter ses fruits sur le terrain aussi rapidement que possible. C'est notre principal souci.

Je pense qu'un travail très utile a été fait au Siège dans les diverses institutions pour créer un cadre global pour les différents groupes d'activités. Mais c'est maintenant sur le terrain que nous rencontrons des

difficultés. Je ne cite qu'un exemple : la gestion des camps au Pakistan. Même si notre groupe d'activités n'est pas censé s'occuper des catastrophes naturelles, il serait inconcevable de ne pas nous engager au Pakistan, étant donné que ce pays accueille plus de 3 millions de réfugiés.

Il y a maintenant un groupe chargé de la gestion des camps et un groupe chargé des activités relatives à l'eau et à l'assainissement. S'il y a un problème d'eau dans un camp, qui est responsable? Qui est le fournisseur en dernier ressort? Ce n'est qu'en confrontant cette approche avec la réalité sur le terrain que nous serons en mesure de régler les problèmes et de trouver les mécanismes pertinents pour les régler sans bureaucratie, d'une manière simplifiée et avec un concept simple. La conduite des opérations doit être assurée, dans chaque situation, par ceux qui ont la capacité de le faire. C'est là, je pense, l'élément essentiel pour que l'approche polycentriste fonctionne. Si nous nous accrochons à un cadre rigide même quand celui-ci ne reflète pas la réalité, nous allons, bien entendu, échouer. C'est, je pense, l'enseignement que nous devons tirer des premières phases de l'opération au Pakistan, et je pense que nous avons tiré cet enseignement et que nous allons améliorer notre capacité à la rendre opérationnelle.

Le représentant du Royaume-Uni a soulevé un grand nombre de considérations très pertinentes sur la prévention et le règlement des conflits. Bien entendu, son intervention était dans une large mesure centrée sur le Darfour et le Tchad. Je souhaiterais souligner à nouveau, qu'à notre avis, le problème du Soudan/Tchad est le plus important problème humanitaire auquel nous risquons d'être confrontés dans le monde, aujourd'hui. À mon avis, l'élément clef pour le faire maintenant progresser dans la bonne direction est de parvenir, le plus tôt possible, à un accord de paix au Darfour. Je suis convaincu que tous les efforts de la communauté internationale et toutes les pressions exercées par tous les pays qui pourraient être impliqués dans la situation et qui souhaitent l'être, doivent à présent se concentrer sur cet objectif très clair et très concret. Nous devons sans plus tarder veiller à ce qu'il existe un accord de paix pour le Darfour. À moins qu'une forte pression concertée soit exercée et que tout le monde agisse à l'unisson, et comme les divergences sont si importantes entre les différents acteurs, nous courons le risque qu'un accord de paix ne soit pas conclu. Si l'accord de paix n'est pas conclu, je pense que la situation peut

connaître une évolution bien plus grave dans un avenir proche.

Maintenant, un accord de paix est le début d'une solution au problème vaste et complexe de la recomposition de la société au Darfour. Cela nécessitera beaucoup de conciliation par la suite. Sans cela, il sera impossible de le faire. Je pense également que le risque d'échec est, par la suite, très élevé, à moins qu'il n'ait un mandat approprié, une force qui doit être dotée de ressources – et soyons honnêtes et reconnaissons que l'Union africaine n'a pas reçu les ressources suffisantes pour la mission qu'elle était censée accomplir – et être crédible pour être dissuasive, à savoir que ceux qui violent les accords de paix et de cessez-le-feu comprendront qu'ils encourent de la part de cette force un châtement sévère.

À notre avis, un accord de paix est absolument essentiel. Je pense que tout le monde devrait être impliqué et exercer des pressions pour que cela puisse être possible. Deuxièmement, la crédibilité d'une force – indépendante des décisions prises par le Conseil et par les autres organes s'agissant de sa direction, de sa composition et de sa nature – sera absolument essentielle, tout comme le sera un effort durable pour reconstruire une société qui nécessitera beaucoup de recomposition, comme je l'ai dit.

Le représentant du Royaume-Uni a parlé du caractère civil des camps. Cela est absolument essentiel et c'est l'un des plus grands facteurs de l'action humanitaire. Il est très difficile de le garantir car, comme le savent les membres, nous ne sommes pas un État. Nous n'avons pas d'armée, ni de force de police. Dans de nombreux pays, nous offrons effectivement un fort soutien à la force de police locale pour lui permettre de faire son travail; dans d'autres, la situation est si difficile que nous-mêmes considérons que les conditions ne sont plus remplies pour que nous travaillions dans ces circonstances et que ces camps ne devraient plus être considérés comme des camps de réfugiés. Nous avons fait cela au Pakistan, et nous menons à présent des discussions ardues avec nos partenaires sur, par exemple, la situation dans le camp de Makhmour en Iraq.

En ce qui concerne la question relative à l'alerte rapide, nous avons nos propres mécanismes d'alerte rapide et de surveillance. Ils sont, bien entendu, maigres, mais nous entretenons un très bon dialogue avec d'autres organismes des Nations Unies, et je suis

convaincu qu'ils peuvent apporter une petite contribution mais, nous l'espérons, utile à la création d'une capacité plus efficace à détecter les problèmes avant qu'ils n'éclatent dans le monde d'aujourd'hui.

Je voudrais également remercier le représentant de la Grèce pour ces observations concernant la réforme du système des Nations Unies et notre rôle à cet égard, et concernant la nécessité d'une coopération efficace pour régler les situations de réfugiés prolongées et d'un partage efficace des responsabilités pour rendre cela possible.

Le représentant de la Grèce a fait une observation très pertinente sur le rapatriement et sur la nécessité de l'existence de conditions de sécurité et de développement pour que le rapatriement soit couronné de succès. Je souhaiterais fournir des informations sur les résultats de différentes enquêtes qui ont été menées dans plusieurs régions du monde. Contrairement à mes attentes, plus importante encore que le règlement du problème de la sécurité pour que le rapatriement soit enclenché efficacement et qu'il soit couronné de succès, la principale préoccupation des réfugiés est liée aux conditions de subsistance – à l'emploi, au développement, aux écoles, aux soins de santé et aux autres conditions qui permettront de mener une vie digne. Malheureusement pour nous tous, les problèmes d'insécurité sont si grands que les considérations susmentionnées passent quelquefois au second plan des préoccupations de nombreux réfugiés quand ils envisagent la perspective de rentrer chez eux.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Je souhaiterais remercier l'Ambassadeur d'Argentine pour les paroles très aimables qu'il a prononcées sur nos activités. Je souhaite également dire que nous sommes très intéressés par la décision récente prise par l'Argentine de se transformer en un pays de réinstallation, dans la perspective du partage des charges pour le règlement des problèmes des réfugiés. L'Argentine a joué un rôle très important dans l'élaboration du Plan d'action du Mexique, qui est le cadre de coopération de l'Amérique latine pour l'appui et la protection des réfugiés et le règlement de leurs problèmes. Je pense que ce Plan d'action constitue un exemple qui doit être appuyé non seulement par le HCR mais par toute la communauté internationale, surtout s'agissant du règlement de quelques-uns des problèmes de déplacement qui sont très graves sur le

continent américain, et je pense surtout à la situation en Colombie.

(l'orateur reprend en anglais)

Je souhaiterais remercier le représentant de la Slovaquie pour ses remarques et pour l'intérêt qu'il porte aux personnes déplacées et aux efforts que nous déployons. Effectivement, nous avons enregistré des progrès. Nous avons établi un cadre mondial. Nous sommes maintenant sur le point de démarrer nos activités dans trois pays pilotes qui ont été choisis : la République démocratique du Congo, le Libéria et l'Ouganda. Je pense que – progressivement, avec soin et sans des ambitions que nos propres ressources et capacités ne peuvent suivre – nous serons en mesure de répondre progressivement à ce très grave problème de notre monde d'aujourd'hui.

Le rapatriement a connu de véritables progrès partout dans le monde et, comme l'a noté très précisément le représentant de la Slovaquie, l'Afghanistan constitue probablement le mouvement de rapatriement le plus couronné de succès que le HCR ait appuyé à ce jour.

Le représentant de la Slovaquie a soulevé des questions pratiques s'agissant de la situation le long de la frontière entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda. Il y a deux principales préoccupations. L'une d'elles, qu'il a précisément mentionnée, est liée aux personnes à Kisoro, dont le nombre s'élève seulement maintenant à 80 000. Un grand nombre de personnes sont déjà rentrées, mais elles vivaient le long de la frontière sans véritable abri. Aujourd'hui, nous construisons un petit dispensaire et 10 grands abris temporaires. Nous mettons en place, avec le Programme alimentaire mondial, un programme d'appui en aliments riches en protéines pour ces personnes. Nous considérons, bien entendu, que la solution n'est pas de les garder dans ces conditions, et nous sommes convenus avec le Gouvernement ougandais que le meilleur endroit à l'intérieur des terres – car les réfugiés ne devraient pas être maintenus le long de la frontière – est Nakivale, où nous avons déjà 16 000 réfugiés et où des préparatifs sont en cours pour les personnes qui voudraient peut-être y aller. Un certain nombre de personnes – exactement 5 278 – se sont inscrites pour aller à Nakivale, et nous allons maintenant promouvoir ce mouvement afin de nous assurer que les conditions sont réellement en place pour un appui digne de ce

nom. Malheureusement, un grand nombre d'autres personnes explorent toujours la possibilité de rentrer chez elles, et leur fournir de l'aide là où elles se trouvent actuellement est beaucoup plus difficile, mais nous faisons de notre mieux.

Ailleurs, dans le district de Kanungu, il y a un groupe d'environ 5 000 personnes qui souhaitent plutôt retourner au Congo. Une centaine d'entre elles ont accepté d'être réinstallées, et nous sommes à nouveau en train de préparer un programme de réinstallation avec le Gouvernement ougandais. Ce que je peux garantir, c'est que dès que le problème apparaît, nous envoyons des personnes et nous commençons à étudier les solutions au cas par cas. Bien sûr, cela est un cauchemar pour n'importe quelle organisation, parce que ce genre de problème surgit à n'importe quel moment et n'importe où, et nous sommes constamment en train de détourner des ressources et du personnel d'une opération à une autre pour pouvoir répondre efficacement à des préoccupations telles que celles que nous venons de soulever ici.

Je voudrais exprimer ma vive gratitude au représentant du Japon et lui dire que j'approuve pleinement ses observations sur le partage du fardeau et sur la durabilité des retours volontaires. Je voudrais rendre hommage à la contribution du Japon et à celle de M^{me} Ogata – mon prédécesseur – notamment à l'appui du concept de la sécurité humaine, qui est probablement l'un des concepts les plus riches pour ce qui est de combler le vide entre secours et développement et de créer les conditions propices à des retours durables. Je puis assurer le Conseil que la coopération avec l'Ambassadeur Fujisaki est excellente et que nous travaillons véritablement ensemble avec beaucoup d'enthousiasme pour permettre au HCR d'être plus efficace et utile au sein de la communauté humanitaire.

Je voudrais également adresser mes vifs remerciements à l'Ambassadrice du Danemark. Le Danemark a toujours été très actif dans le processus de réforme humanitaire et a toujours été un fervent défenseur des activités du HCR à travers le monde. J'aimerais répondre à sa première question sur les incidences financières des activités en faveur des personnes déplacées en toute franchise. J'ai dit dès le départ que nous voulions nous occuper, de façon prévisible, des personnes déplacées aux quatre coins du monde, dans le cadre créé par l'approche polycentriste, mais que nous estimions que cela n'avait pas de sens

de détourner des ressources destinées aux activités en faveur des réfugiés pour les consacrer aux activités en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Telle est notre approche. Mais il y a - et je vais être très franc à cet égard - une double obligation redditionnelle : celle des institutions et celle des donateurs. Les donateurs doivent clairement expliquer où va l'argent et d'où il vient lorsqu'ils prennent des décisions. Nous avons eu l'expérience, au Pakistan, de fonds détournés d'opérations en Afrique pour être consacrés à une opération au Pakistan.

Le problème est encore plus vaste, car lorsque nous essayons de veiller à ce qu'aucune ressource ne soit détournée d'activités en faveur de réfugiés pour être consacrée à des activités en faveur de personnes déplacées, nous ne pouvons même pas garantir que ces fonds seront affectés aux activités pour les réfugiés si nous ne nous impliquons pas nous-mêmes dans les activités en faveur des personnes déplacées. Effectivement, il arrive dans certains cas - et c'est déjà arrivé - que l'argent passe d'opérations classiques en faveur des réfugiés à d'autres agences s'occupant des personnes déplacées dans d'autres circonstances. Je pense donc qu'il faut qu'il y ait un dialogue très franc, ouvert et transparent entre les institutions et les donateurs pour s'assurer que ces fonds supplémentaires sont bien réels. Si cela n'est pas le cas, nous ferions semblant qu'il y a des fonds supplémentaires, alors qu'en réalité, nous mettons certains personnes en danger pour essayer d'en secourir d'autres qui se trouvent, bien sûr, dans une situation très dramatique.

Nos perspectives financières ne sont pas brillantes. Nous avons connu un problème très difficile de taux de change en 2005; il s'agit d'une question technique dont je ne rentrerai pas dans les détails. Nous faisons à présent de gros efforts pour pouvoir mener nos opérations en 2006 avec un minimum d'impact négatif sur nos opérations, mais il est certain - la réunion que nous avons eue la semaine dernière avec des représentants du monde entier l'a confirmé - que nous avons également besoin de nous réformer en profondeur afin de pouvoir mieux fonctionner et mieux nous adapter aux réalités d'aujourd'hui.

Malheureusement, beaucoup d'institutions de tous genres - non seulement des institutions des Nations Unies - fonctionnent dans des conditions qui ne favorisent pas une analyse optimiste de rentabilité,

comme le Conseil le sait. Nous ferons notre possible pour résoudre ce problème de façon vigoureuse, car nous devons réellement nous assurer que les maigres fonds sont bien utilisés au profit de ceux qui ont demandé de l'aide. Nous devons réduire autant que possible tous les autres coûts que les organisations internationales en général ont tendance à encourir.

Je voudrais vivement remercier le Danemark de ses initiatives, notamment en matière d'aide au développement en faveur des réfugiés, ainsi que de certains programmes très pertinents qu'il dirige à travers le monde, par exemple en Ouganda. Dans ces opérations, l'idée de la durabilité des solutions est très présente.

J'ai confiance en notre coopération renforcée avec le Programme des Nations Unies pour le développement, mais, comme je l'ai déjà dit, il se pose un problème bien plus vaste. Le problème, qui est mondial si toute la communauté internationale intervient, est le lien à établir entre secours et développement. Pour être honnête, je pense que ce lien n'est pas encore là et que ce processus ne fonctionne pas suffisamment bien dans le monde d'aujourd'hui.

Le groupe pour le relèvement rapide sera très important, et les difficultés qu'il rencontre en sont la preuve. Je ne blâme personne pour ces difficultés. Nous sommes confrontés aux mêmes difficultés dans notre groupe. Je voudrais uniquement souligner que le problème va au-delà de la création d'un groupe avec un certain nombre d'institutions. Le problème réside dans la façon dont la communauté internationale traite la question.

(l'orateur poursuit en français)

Je voudrais remercier l'Ambassadeur du Congo pour ses propos et surtout pour sa préoccupation vis-à-vis des travailleurs humanitaires qui, en effet, subissent les conséquences des situations d'insécurité avec un courage et une détermination qui sont remarquables. Je le vois concernant mes collègues eux-mêmes; je le vois dans d'autres circonstances, d'autres agences, d'autres pays, d'autres institutions; c'est vraiment un aspect qui nous tient à cœur.

Je tiens à dire que la Convention Plus est maintenant intégrée dans nos travaux. C'est-à-dire qu'elle n'est plus un domaine spécifique d'action du HCR, elle est présente dans toutes les actions du HCR : dans le domaine du développement de notre capacité

d'appui à la réinstallation comme une des solutions de partage de responsabilités dans la promotion de solutions durables et dans le domaine de l'assistance au développement comme condition de garantie de succès – dans la sphère d'activité limitée qui est la nôtre – notamment des opérations de retour et des initiatives concrètes sur le terrain, dont le plan d'action pour la Somalie, qui essaye de traduire en actions concrètes les travaux sur les mouvements irréguliers qui correspondaient à notre vrai pilier de la Convention Plus.

(l'orateur reprend en anglais)

Je voudrais remercier le représentant de la Fédération de Russie et lui dire que je me rendrai très bientôt dans son pays. Je me réjouis à la perspective de renforcer notre coopération. Je voudrais essentiellement mettre l'accent sur ses paroles très pertinentes sur les réformes entreprises au sein de notre Organisation, qu'il appuie. Je pense que cela est dans le droit fil de ce que j'ai dit à l'Ambassadrice du Danemark : il faut que nous nous réformions nous aussi pour pouvoir mieux fonctionner. Il ne suffit pas que nous obtenions davantage d'argent; il faut que nous soyons plus rentables et plus humains dans notre approche vis-à-vis des réfugiés et des autres personnes dont nous nous occupons.

Je voudrais également remercier vivement l'Ambassadeur du Ghana. Le Ghana a géré la crise des réfugiés en provenance du Togo avec succès tout récemment, et nous avons été très impressionnés par la qualité et la capacité de protection déjà en place au Ghana et par l'efficacité des autorités ghanéennes dans ce domaine. L'Ambassadeur a soulevé une question très pertinente : la crédibilité du processus de détermination du statut de réfugié dans le contexte actuel. Je puis l'assurer que c'est là l'une des principales préoccupations du HCR, et je le remercie beaucoup de ses observations.

J'aimerais également remercier vivement le représentant des États-Unis de ses observations, et notamment de l'appui qu'il a exprimé en faveur de notre engagement auprès des personnes déplacées. C'est effectivement très important, et je tiens à répéter encore une fois ce que j'ai dit à la Représentante permanente du Danemark, à savoir qu'en agissant de concert et dans la transparence, les pays donateurs – et les États-Unis sont le plus gros pays donateur qui appuie les activités du HCR – et les organismes

peuvent effectivement veiller à ce que des ressources ne soient pas détournées. Ce n'est que grâce à une concertation ouverte sur ce que fait chaque partie – et grâce à une connaissance de ce fait chacune d'entre elles – que nous pouvons le garantir. C'est une condition fondamentale à l'obligation redditionnelle que les États-Unis appuient avec une telle fermeté.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Je souhaite remercier le représentant du Pérou de ses observations. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, le plan d'action du Mexique, que le Pérou a été l'un des pays à appuyer et pour lequel il a manifesté beaucoup d'intérêt, est l'un des domaines novateurs d'intervention du HCR. Nous jugeons extrêmement important que soit apprécié tout le travail accompli en Amérique latine en matière de droit d'asile. L'Amérique latine est un continent où l'asile occupe depuis toujours une place importante. Cette tradition perdue et se développe, et c'est pour nous quelque chose de très positif et un exemple qui, à notre avis, sera suivi partout dans le monde.

(l'orateur reprend en anglais)

Enfin, Monsieur le Président, je tiens à vous remercier très profondément de vos observations et de ce qui, en fait, a été une analyse complète du problème auquel nous sommes confrontés. Il existe une explication toute simple à cela : Monsieur le Président, vous avez vous-même traité de ces problèmes. Je voudrais dire que, lorsque je vous regarde, je ne vois pas le Président du Conseil de sécurité : je vois l'un d'entre nous. Ce que je vois, c'est votre contribution et celle de votre pays, ainsi que les connaissances que vous apportez et celles résultant de l'extrême générosité avec laquelle votre pays a abordé ces problèmes – parfois dans des circonstances très difficiles à supporter même pour nous. Vous savez mieux que moi comme il a été difficile pour nous, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, de veiller à ce que la situation nutritionnelle dans les camps en Tanzanie ne devienne pas totalement inacceptable. Comme je l'ai dit, c'est un grand honneur de vous compter parmi les nôtres.

Pour ce qui est des retours, tout ce que je peux dire est que cette question a toujours été pour moi un grand sujet de préoccupation. Je prends toujours la décision de ne pas interrompre l'aide accordée aux retours, même en l'absence de fonds. Nous nous endetterions si nécessaire et assumerions toutes les

conséquences, car s'il existe une chose de noble dans notre travail, c'est l'aide que nous apportons aux personnes qui veulent rentrer chez elles. Et ce qui est gratifiant, c'est de voir les sourires des enfants et la volonté des personnes, ainsi que le souhait de la grande majorité des réfugiés, de rentrer chez eux.

Je souhaiterais conclure avec l'observation suivante. Le monde développé a le sentiment qu'il y a partout dans le monde des réfugiés dont l'objectif principal est d'émigrer vers les pays développés. Dans les flux complexes de populations que nous voyons partout, il est vrai qu'il y a des personnes qui ont besoin d'une protection internationale; il y a de vrais réfugiés. Mais j'ai constaté que ce que veulent des millions de réfugiés en Afghanistan et des centaines de milliers de réfugiés accueillis par la Tanzanie, c'est rentrer chez eux. Et cela m'a surpris. Nous devons veiller à ce que les rapatriements volontaires soient possibles et à ce que les conditions soient propices à des retours durables. Il importe, lorsque l'on traite du problème des réfugiés dans le monde, de bien faire comprendre à l'opinion publique que l'objectif principal de la grande majorité des réfugiés partout dans le monde, est de rentrer chez eux. Nous devons tous faire le maximum d'efforts pour les aider à atteindre cet objectif.

C'est pourquoi la prévention est essentielle, ainsi qu'une approche régionale pour faire face aux crises. Et c'est pour cela aussi qu'il faut combler le fossé entre secours et développement. Je crois que le Conseil a un rôle clef à jouer pour faire réussir tout cela.

Le Président (*parle en anglais*) : Je peux vous assurer, M. Guterres, qu'après avoir passé 11 années de ma vie à travailler pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, je continuerai à être l'un des vôtres et à travailler, parmi les réfugiés, à la cause des réfugiés.

Je tiens à vous remercier très vivement, M. Guterres, de toutes les aimables paroles que vous avez adressées à mon pays, ainsi qu'à divers pays membres du Conseil de sécurité. Je tiens surtout à vous remercier de la grande confiance que vous avez manifestée à l'égard du Conseil de sécurité et de ses travaux passés, présents et futurs, en particulier ses activités relatives aux réfugiés. Je tiens également à vous remercier vivement des paroles d'espoir que vous avez transmises depuis cette salle à tous les réfugiés et à toutes les personnes déplacées partout dans le monde.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.